

## Mention d'information

### **Téléservice d'aide à l'installation pour les professionnels de santé et auxiliaires médicaux**

La Cnam met en place un téléservice d'aide à l'installation des professionnels de santé et auxiliaires médicaux qui souhaitent s'installer en libéral ou exercer en tant que remplaçant afin de faciliter leurs démarches d'inscription auprès de leur caisse d'assurance maladie.

Ce téléservice permet au professionnel qui le souhaite de saisir en ligne les informations nécessaires à son inscription et de télécharger les documents demandés.

Il permet aussi de prendre rendez-vous avec un conseiller de la CPAM, de préparer ce rendez-vous et de recevoir un mail et SMS pour confirmation avec rappel la veille du rendez-vous.

Les informations saisies en ligne par le professionnel sont :

- Données d'identification : nom, prénom, n° RPPS ou AM - NIR fourni par le professionnel en vue de son affiliation au régime général ;
- Données de contact : numéros de téléphone, adresse électronique, adresse postale du cabinet pour les installés, adresse postale personnelle pour les remplaçants,
- Autorisation de l'utilisation de ces adresses pour recevoir des messages de l'Assurance Maladie ;
- Données liées à l'exercice professionnel : date d'installation, dates du remplacement, diplômes et titres délivrés par le Conseil de l'Ordre, choix du secteur conventionnel ;
- RIB personnel et/ou professionnel ;
- Traces de connexion au service ;
- Recueil de l'avis du professionnel sur le service.

Seuls les agents habilités des organismes d'assurance maladie ainsi que les administrateurs nationaux et locaux habilités ont accès aux données dans le respect du secret professionnel et la limite du besoin d'en connaître.

Les données sont conservées pendant la durée de l'exercice libéral du professionnel pour la gestion de son dossier et pour faciliter son changement de situation professionnelle ou le transfert de son dossier vers une autre CPAM en cas de déménagement.

Les données qui alimentent le FNPS ne sont pas conservées plus de 10 ans après la fin de l'exercice libéral. Les avis sur le service ne sont pas conservés plus de 3 mois.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à leur limitation. Vous disposez également d'un droit d'opposition ou d'effacement de vos données. Dans ce cas, le téléservice ne sera plus accessible.

Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la caisse de rattachement du professionnel ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

Commission Nationale Informatique et Libertés -- CNIL – 3 Place de Fontenoy TSA-80715-75334 PARIS CEDEX07

**Vous pouvez retrouver cette information sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)**